



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

contrats emploi solidarité

Question écrite n° 70893

Texte de la question

M. Christian Estrosi demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité de bien vouloir lui communiquer le nombre de contrats emploi solidarité qui ont débouché sur des contrats à durée déterminée ou indéterminée.

Texte de la réponse

Les dernières données disponibles concernant le devenir des salariés passés en contrat emploi solidarité concernent les 396 051 sortants de la période allant de juillet 1999 à juin 2000. Ces personnes étaient pour la plupart d'entre elles entrées en dispositif depuis moins d'un an, les publics les plus éloignés de l'emploi ayant pu prolonger leur contrat jusqu'à trente-six mois. Leur situation six mois après la sortie du dispositif s'établit selon leurs déclarations selon les modalités suivantes :

	EFFECTIF	%
En contrat CEC	62 576	15,8
En contrat CES	24 159	6,1
Autre contrat aidé	11 485	2,9
En CDD	43 565	11
En CDI	26 535	6,7
Stage	20 594	5,2
Chômage	163 965	41,4
Sans activité	25 347	6,4
Autres	17 825	4,5
Total	396 051	100

16,7 % des contrats emploi solidarité ont donc débouché vers des contrats à durée déterminée ou indéterminée.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70893

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 décembre 2001, page 7354

Réponse publiée le : 11 mars 2002, page 1428